



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1021-03-2022 ET 1031-20-2022

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1021-03-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1021-2015, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX PONCEAUX ET FOSSÉS D'ÉGOUTTEMENT**
- **RÈGLEMENT 1031-20-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 8^e jour de septembre 2022.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques